

problèmes qui existent dans les domaines du transport des céréales, du trafic aérien et dans de nombreux autres secteurs de l'économie. Les plaintes nous semblent à coup sûr justifiées et honnêtes.

Si le gouvernement a pour motif celui de désigner des employés, comme il a essayé de le faire pour les contrôleurs aériens, comment peut-il espérer une collaboration quelconque? Peut-on vraiment s'attendre à ce que l'Alliance de la Fonction publique, le Congrès canadien du travail ou les divers syndicats de la Fonction publique, collaborent à la résolution de difficultés les opposant à un gouvernement qui les attaque à la fois à la Chambre et ailleurs?

M. Jelinek: Ils souscrivent à la négociation sectorielle.

M. Murphy: Une voix qui crie dans le désert prétend que le gouvernement souscrit à la négociation sectorielle. C'est vrai, dans une certaine mesure. Le mémoire du gouvernement à la commission, où il fait état de négociations sur une base élargie, dénote qu'il souhaite apporter bien d'autres changements en même temps. Il ne s'est pas montré disposé à apporter des modifications à la loi actuelle, qui toucheraient sa façon de traiter les employés de la colline ou encore les personnes visées par les dispositions sur la sécurité du personnel, celles non visées par la partie IV du code du travail, ou enfin celles dont on ne traite nulle part ailleurs.

Ce projet de loi risque de retirer aux syndicats toute forme de protection; à défaut de cette protection, la mesure ne saurait être efficace.

Je dois m'opposer à ce projet de loi, monsieur l'Orateur. Il n'est pas d'application pratique et il est loin d'être complet. Compte tenu de l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard des travailleurs, il ne saurait porter fruit.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'appuyer le bill d'initiative privée que nous propose le député de Halton (M. Jelinek).

Comme je l'ai indiqué à de multiples occasions, je m'inquiète comme lui et comme beaucoup de députés ici même, des perturbations que les grèves dans le secteur public occasionnent pour l'économie et pour le bien-être du pays.

La preuve est faite depuis longtemps que tout le monde est perdant dans une grève. Il n'y a pas véritablement de gagnant. Tantôt, c'est le patronat qui crie victoire, tantôt ce sont les syndicats; il arrive même parfois que les deux le fassent. Mais l'un comme l'autre sont perdants en réalité, comme le sont ceux qui ne prennent pas directement part au conflit.

Ce qui m'irrite, c'est que l'on ait laissé la situation se perpétuer et que l'on n'ait pris aucune mesure pour y changer quoi que ce soit.

Le gouvernement devrait avoir honte de considérer que les grèves dans le secteur public sont tout aussi inévitables que la mort ou les impôts. Je suis fermement opposé à une telle conception des choses. Comment diable peut-on considérer comme inévitable l'interruption de services essentiels qui coûtent tant d'argent aux contribuables canadiens et au pays dans son ensemble?

A un moment donné, il faut absolument prendre des mesures pour réduire au minimum les retombées des grèves—et il y a longtemps que l'on aurait dû les prendre.

J'estime que l'adoption du bill, qui vise à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code

Négociation par secteur

canadien du travail, serait un premier pas en ce sens, car il permettrait la mise en place de négociations sectorielles.

Madame le Président, ce serait une mesure tout à fait valable. Comme le député de Halton (M. Jelinek) l'a indiqué, le but de ce bill est d'obliger les syndicats représentant plusieurs groupes appartenant à un même secteur de la Fonction publique, à négocier simultanément avec le Conseil du Trésor en vue de signer des contrats de trois ans qui arriveraient à expiration à la même date.

Ainsi, les contribuables canadiens seraient assurés que le personnel d'un secteur public essentiel ne va pas déclencher une grève, si ce n'est peut-être une fois tous les trois ans. Une telle mesure obligerait les unités de négociation qui représentent différentes catégories professionnelles d'un même secteur de la Fonction publique, à trancher leurs différends avec l'employeur en même temps.

Ce serait effectivement une façon d'éliminer les grèves successives dans un secteur donné, des grèves qui de toute évidence perturbent les activités de tout un service. Ainsi, un petit groupe ne pourrait plus avoir recours à des grèves intermittentes ou ponctuelles pour tenir en otage le gouvernement et l'ensemble de la population en interrompant un service essentiel. Voilà ce qui se passe aujourd'hui et c'est ce qu'il faut supprimer.

De 1975 à 1980, on compte plus de 1,200 grèves dans le secteur public. Près de un million de personnes ont participé à ces grèves, des millions en ont été victimes et elles ont entraîné la perte de près de dix millions de jours de travail. Et tout indique que les choses ne s'améliorent pas. Les données pour 1980 sont plus élevées que celles des six années précédentes. Je le répète, il faut mettre un terme à cette situation.

On aurait pu supposer qu'après la longue grève postale de 1975, le gouvernement aurait pris les moyens qui s'imposaient pour empêcher ce genre de choses. Cette grève infâme a duré d'octobre à décembre soit 45 jours au total, 1,800 travailleurs y ont participé et elle a coûté au ministère 700,000 jours ouvrables.

Je suis certain que ce n'est pas 1,800 travailleurs mais plutôt 19,000 si on compte les travailleurs de l'intérieur. D'autres travailleurs des postes ont dû quitter le travail à cause de la grève.

Personne n'a pu établir en dollars constants le prix de cette grève, mais on peut être certain qu'elle a coûté des millions. On a avancé 50 millions, et c'est sans doute en-deçà de la réalité. Un grand nombre de petites entreprises en ont durement souffert et certaines ont fait faillite. Et cela à cause d'une seule unité de négociation. Les autres unités ont eu leur tour et de nouveau les Canadiens en ont fait les frais.

Comme je l'ai déjà dit ici même, je ne nie pas le droit des travailleurs de faire la grève. Mais je m'oppose à ce qu'un groupe d'employés de services essentiels puissent, à interval régulier, paralyser tout un pays pour obliger leurs employeurs à leur consentir des hausses salariales et des avantages qui dépassent parfois les limites du raisonnable. Cette mesure mettrait fin à ce genre de chantage. En fixant à trois ans la durée des conventions collectives dans le secteur public, nous pourrions résoudre tous les problèmes à date fixe et en même temps.